



**De** : Simone ARAMET - Secrétaire de séance

**A** : Participants

**Début de séance** : 20h00

**Fin de séance** : 22h00

**CC** : CORNIL Christine

**Objet** : Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2023

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Simone ARAMET, Sophie BRODUT, Raymond NUVET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Nathalie CHATEFAU, Didier MOUCHEBOEUF et Gaëtan BUREAU

**Etaient excusés** : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD et Ludovic GIRARD

**Etait absent** : Marc LIONARD

**Madame Simone ARAMET a été nommée secrétaire de séance**

**1<sup>er</sup> Dossier**      **Approbation du Compte-Rendu de la séance du 25 janvier 2023**

**Approuvé**

**2<sup>ème</sup> Dossier**      **Extension du restaurant du groupe scolaire  
Choix des entreprises et autorisation de signature des marchés suite à l'appel  
d'offres**

**Considérant** que le Conseil municipal a décidé, par délibération du 30 novembre 2021, de réaliser des travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire communal,

**Considérant** que le Conseil municipal a missionné la cabinet SODA ARCHITECTES, agence de Charente-Maritime situé 92 avenue de Paris – 17210 CHEVANCEAUX pour l'accompagner dans les différentes étapes de réalisation des travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire de la commune missions MOE),

**Vu** que la publication de la consultation sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) s'est tenue du 05 décembre 2022 jusqu'au 20 janvier 2023 à 12h00, pour un appel d'offres pour consulter les entreprises pour la réalisation de neuf lots relatifs aux travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire communal, dans le respect de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée ouverte sur le site de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Vu** que le cabinet SODA ARCHITECTES a procédé à l'ouverture des plis,

**Vu** que l'analyse des offres s'est déroulée le 07 février 2023 à 14 heures à la Mairie de de Montguyon, en respectant les critères énoncés dans le règlement de consultation, en présence des membres de la commission « appel d'offres » et du cabinet SODA ARCHITECTES, il en ressort :

LOT 1 – DEMOLITION, GROS ŒUVRE ET VRD	1 CANDIDATURE
LOT 2 – CHARPENTE BOIS	1 CANDIDATURE
LOT 3 – ETANCHEITE	3 CANDIDATURES
LOT 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE	2 CANDIDATURES
LOT 5 CLOISON, PLAFOND ET MENUISERIE INTERIEURE	1 CANDIDATURE
LOT 6 – CARRELAGE	3 CANDIDATURES
LOT 7 - PEINTURE	4 CANDIDATURES
LOT 8 - ELECTRICITE	2 CANDIDATURES
LOT 9 – PLOMBERIE, SANITAIRES ET CVC	2 CANDIDATURES
<b>TOTAL</b>	<b>19 CANDIDATURES</b>

Considérant l'estimation de départ pour chaque établie par le cabinet SODA ARCHITECTES :

<b>LOTS</b>	<b>MONTANTS DES ESTIMATIONS PAR LA MOE</b>
LOT1	104 500,00€
LOT 2	14 300,00€
LOT 3	13 200,00€
LOT 4	19 250,00€
LOT 5	29 700,00€
LOT 6	34 960,00€
LOT 7	13 420,00€
LOT 8	10 230,00€
LOT 9	28 600,00€
<b>TOTALHT</b>	<b>268 160,00€</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>53 632,00€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>321 792,00€</b>

LOT	ENTREPRISE	MONTANTS HT	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
<b>LOT 1 – Démolition, gros œuvre et VRD</b>						
	EGCB17	107 000,00€	60,00	40,00	100,00	1
<b>LOT 2 – Charpente bois</b>						
	AM MENUISERIES	7 445,00€	38,75	40,00	78,75	1
<b>LOT 3 - Etanchéité</b>						
	DME	14 336,00€	60,00	40,00	100,00	1
	ESO	18 099,18€	60,00	29,50	89,50	2
	SMAC	18 689,00€	60,00	27,85	87,85	3
<b>LOT 4 – Menuiseries ext et serrurerie</b>						
	BIRON	31 000,00€	60,00	40,00	100,00	1
	AM MENUISERIES	41 606,00€	52,50	26,31	78,81	2
<b>LOT 5 – Cloison, plafond, menuiserie int</b>						
	BMS17	30 000,00€	60,00	40,00	100,00	1
<b>LOT 6 - Carrelage</b>						
	SARL BUGEAU	34 085,64€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL DIAS	40 586,10€	60,00	32,37	92,37	2
	GREZIL	38 081,02€	55,00	35,31	90,31	3
<b>LOT 7 - Peinture</b>						
	SARL FORTIER	9 109,33€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL GUENAUD	10 894,10€	50,00	32,16	82,16	2
	SOLS ET PEINTURE	12 592,63€	55,00	24,70	79,70	3
	SARL BOUDEAU	13 537,20€	20,00	20,56	40,56	4
<b>LOT 8 - Electricité</b>						
	AEL	10 700,00€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL FRADON	18 154,00€	48,75	12,13	60,88	2
<b>LOT 9 – Plomberie, sanitaires, CVC</b>						
	SARL ALBERT	40 300,00€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL JF BOYER	41 666,30€	60,00	38,64	98,64	2

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que la commune bénéficie de soutiens financiers de l'Etat et du Conseil départemental de la Charente-Maritime (subventions validées en 2022).

Monsieur Le Maire informe les membres que la collectivité est dans une situation d'urgence car elle est contrainte par des délais et qu'il est impératif de débiter les travaux avant l'été 2023 pour ne pas perdre les subventions attribuées dans le cadre de ce projet et de permettre la cohabitation entre les travaux et l'utilisation du groupe scolaire.

Monsieur Le Maire précise que les crédits budgétaires de ce projet seront inscrits lors du vote du Budget Primitif 2023 de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER** le marché du LOT 1 à l'entreprise EGCB17, le marché du lot 2 à l'entreprise AM MENUISERIES, le lot 3 à l'entreprise DME, le lot 4 à l'entreprise BIRON, le lot 5 à l'entreprise BMS17, le lot 6 à la SARL BUGEAU, le lot 7 à la SARL FORTIER, le lot 8 à l'entreprise AEL et le lot 9 la SARL ALBERT, pour un montant total de travaux HT de 283 975,94€ soit TTC 340 771,13€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants à chaque **lot** ainsi que tout document s'y rapportant,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire **a** communiqué toute information nécessaire pour la bonne exécution des missions des entreprises,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, si besoin, le cas échéant, **a** lancé les autres consultations nécessaires pour les prestations complémentaires (étude de sol, relevé topographique, contrôle technique, ...) et **a** signé tous les documents s'y rattachant,
- **D'INSCRIRE** les crédits lors du vote du budget primitif 2023 de la commune.

**3<sup>ème</sup> Dossier : Dossier aménagement de la place de la Mairie**  
**Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par convention en date du 15 octobre 2020, la commune de Montguyon a confié les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, pour l'aménagement de la place de la Mairie.

Les enjeux d'aménagement souhaités par la municipalité consistaient à prendre en compte la renaturation de l'espace public par la des-imperméabilisation des sols et la végétalisation de différentes zones.

Le maître d'œuvre a intégré la demande en envisageant les travaux suivants :

- Mise en place de dalles engazonnées posées sur un mélange terre-pierre (se substituant à l'enrobé en place),
- Mise en place de pavés avec joint sable sur sous-couche en matériaux GNT pour permettre l'infiltration,
- Mise en place d'un drain permettant de conduire le trop plein en partie basse de chaussée,
- Mise en place de végétal permettant de réduire l'îlot de chaleur urbain.

Monsieur Le Maire évoque que l'État vient de dispenser des crédits au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, nommé « fonds vert » pour permettre aux collectivités de renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose que la commune de Montguyon sollicite les subventions possibles au titre de l'aménagement de la place de la Mairie. Compte-tenu qu'un minimum de 20% de financement doit rester à la charge du porteur de projet, Monsieur Le Maire propose de solliciter 80% d'aides sur la part d'aménagement liée aux travaux qui pourraient bénéficier du fonds vert.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire **a** sollicité les aides du fonds verts selon le taux de 80%,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire **a** signé tous les documents relatifs à ce dossier.

**4<sup>ème</sup> Dossier Présentation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU).

L'OPAH-RU est une offre de service qui permet de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers ou zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou de vétusté de l'habitat (dégradé ou insalubre). Elle s'attache aussi à pallier l'insuffisance des services publics et le déclin des commerces pour répondre au mieux aux besoins des populations résidentes et vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

Pour répondre à ces problématiques qui touchent le centre-ville de Montguyon, un périmètre a été défini pour la durée de l'opération.

La volonté de la commune sera de préserver l'architecture du centre-ville (volets, pierres, toitures, ... = mise en place d'une convention avec la Fondation du Patrimoine.

La commune envisage de soutenir 8 projets par an pour un budget annuel de 16 000,00€, soit 3 projets de locatif, 3 pour des projets de façade et 2 projets de propriétaires occupants pour des travaux d'énergie.

Types d'aides	Nombre/an	Montant de la prime par projet	Budget/an
Locatif	3	2 000,00€	6 000,00€
Façade	3	2 000,00€	6 000,00€
Travaux d'énergie (propriétaire occupant)	2	2 000,00€	4 000,00€
<b>TOTAL OPAH-RU</b>	<b>8</b>		<b>16 000,00€</b>

Locatif	3	2 000,00€	6 000,00€
Travaux d'énergie (propriétaire occupant)	4	2 000,00€	8 000,00€
<b>TOTAL hors périmètre RU</b>	<b>7</b>		<b>14 000,00€</b>

<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		<b>30 000,00€</b>
--------------	-----------	--	-------------------

En dehors du périmètre d'intervention de l'OPAH-RU, la commune prévoit de soutenir, à hauteur de 2 000,00€ par projet, 3 projets locatifs et 4 projets de travaux d'énergie pour des propriétaires occupants, pour un montant total de 14 000,00€. Le budget global de la commune est donc de 30 000,00€ par an.

Ces aides supplémentaires ont pour objectif de favoriser et d'inciter les projets dans le centre-ville afin d'embellir la commune, mais également de pouvoir proposer une offre diversifiée en logement face à une demande toujours plus grande.

Monsieur Le Maire précise qu'il sera important et impératif de développer une communication autour des aides liées au logement (permanences en Mairie, réunions publiques, ...).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire lancer l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la commune de Montguyon en zones RU et non RU,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

### **PLU – Groupement de commande**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a intégré le projet de modification de son PLU par un groupement de commande mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge. Le fait d'intégrer ce groupement de commande engage des économies non négligeables pour la commune.

La Haute-Saintonge est déclinée en 6 lots. Le cabinet CITTANOVA a été retenu pour le lot 5 dont Montguyon fait partie. Ce cabinet accompagnera la commune tout au long du processus qui devrait durer jusqu'à la fin du mandat.

Fin de la séance à 22h00.

A Montguyon, le 07 mars 2023

Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

